

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en date du 30 Avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mounir GRAJA.

ACTIF DU BILAN

ACTIF	NOTES	Exercice 2019		Exercice 2018	
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels:					
AC02 Concessions, brevets, licences, marques		7 730 216	4 688 029	3 056 187	3 781 205
AC04 Comptes versés		647 319		647 319	156 835
	A1	8 386 535	4 688 029	3 703 506	3 937 040
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 229 984	994 229	235 755	283 081
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		38 338	37 779	559	1 291
	A1	1 268 322	1 032 008	236 304	284 371
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 066 620	558 679	1 502 941	1 537 297
AC32 Autres placements financiers					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 232	299 283	9 202 949	9 554 758
AC324 Bons et Obligations émis par les entreprises avec liens de participations		56 032 530		56 032 530	44 265 950
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FOP		11 399 227	488 046	10 981 182	13 881 660
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		160 160 279		160 160 279	162 682 809
AC334 Autres prêts		5 992 172		5 992 172	6 207 839
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		34 500 000		34 500 000	20 000 000
AC336 Autres		1 000		1 000	1 000
	A2	279 694 061	1 271 008	278 383 058	238 131 313
AC4 Placements représentant les PI affectées avec contrats en Unité de Compte					
		54 561		54 561	0
		54 561	0	54 561	0
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		11 320		11 320	23 841
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		9 786 447	224 891	9 561 556	6 195 311
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		0		0	0
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		52 895	19 611	33 284	15 382
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		7 597 311		7 597 311	13 194 186
AC633 Débiteurs divers		73 308		73 308	41 975
	A3	17 521 280	244 502	17 276 778	19 470 635
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avois en banque, CCP, chèques et caisse		1 468 029		1 468 029	1 054 440
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		466 510		466 510	642 753
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		10 784 484	46 745	10 737 739	9 376 896
AC733 Autres comptes de régularisation		3 170 669		3 170 669	2 536 760
AC75 Autres		194 055		194 055	193 152
	A4	16 083 746	46 745	16 037 001	13 804 001
TOTAL ACTIF		322 988 495	7 277 292	315 694 203	295 627 420

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2019 Montant Net	Exercice 2018 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		11 856 879	8 711 748
CP4 Autres capitaux propres		1 388 046	2 243 846
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		28 244 925	25 955 594
CP6 Résultat de l'exercice		6 580 746	4 764 331
Total capitaux propres avant affectation	P1	34 825 671	30 719 925
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		350 000	350 000
		350 000	350 000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		255 892 771	243 442 347
PA330 Provision pour sinistres (vie)		11 104 121	9 616 933
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		3 868 695	3 536 294
PA350 Provisions pour égalisation		416 651	0
		271 282 239	256 595 573
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte			
		54 560	0
		54 560	0
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		209 184	380 741
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		17 348	16 418
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 183 239	4 730 893
PA634 Créanciers divers		1 215 156	634 042
	P2	6 624 928	5 762 094
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		2 553 806	2 199 828
	P3	2 553 806	2 199 828
Total du passif		280 865 532	264 907 495
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		315 691 203	295 627 420

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	2 019		2 018	
	Opérations brutes	Cessions et/ou récessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PR/1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	50 690 592	842 397	49 848 195	43 537 804
	50 690 592	842 397	49 848 195	43 537 804
PR/2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	18 672 648		18 672 648	16 451 805
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	749 707		749 707	679 636
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	182 666		182 666	1 340 071
	19 605 021		0 19 605 021	18 471 512
TOTAL 1	70 295 613	842 397	69 453 216	62 009 316
PR/3 Plus values non réalisées sur placements	656		656	0
	656	0	656	0
PR/4 Autres produits techniques			0	0
	0	0	0	0
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	36 244 192	203 759	36 040 432	27 303 900
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	1 819 590		1 819 590	1 106 405
	38 063 782	203 759	37 860 022	28 410 305
TOTAL 2	38 063 126	203 759	37 859 367	28 410 305
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	12 375 726		12 375 726	16 023 564
CHV22 Autres provisions techniques	491 350		491 350	109 830
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	54 560		54 560	0
	12 921 636	0	12 921 636	16 133 394
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		393 786	-393 786	-406 407
	0	393 786	-393 786	-406 407
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	7 112 409		7 112 409	7 136 105
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	176 243		176 243	109 522
CHV43 Frais d'administration	2 489 828		2 489 828	2 224 648
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		73 213	73 213	99 965
	9 778 480	73 213	9 705 266	9 370 309
TOTAL 3	22 700 115	466 999	22 233 116	25 097 296
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	145 972		145 972	156 037
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	21 327		21 327	300 058
	167 299	0	167 299	456 095
TOTAL 4	167 299	0	167 299	456 095
CHV10 Moins values non réalisées sur placements			0	0
	0	0	0	0
TOTAL 5	0	0	0	0
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	2 091 636		2 091 636	1 895 917
	2 091 636	0	2 091 636	1 895 917
TOTAL 6	2 091 636	0	2 091 636	1 895 917
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	7 273 436	171 638	7 101 798	6 149 703

ETAT DE RESULTAT

ETAT DE RESULTAT	2019	2018
RTV Résultat technique de l'assurance vie	7 101 798	6 149 703
	7 101 798	6 149 703
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	2 091 636	1 895 917
	2 091 636	1 895 917
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	673 986	204 494
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	6 389	78 906
	680 375	283 401
PRNT2 Autres produits non techniques	37 688	86 109
	37 688	86 109
CHNT3 Autres charges non techniques	182 416	388 909
	182 416	388 909
Résultat provenant des activités ordinaires	8 368 331	7 459 419
CHNT4 Impôt sur le résultat	1 787 585	2 425 580
	1 787 585	2 425 580
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	6 580 746	5 033 840
PRNT4 Gains extraordinaires	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	0	269 509
	0	269 509
Résultat extraordinaire	0	-269 509
Résultat net de l'exercice	6 580 746	4 764 331
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	6 580 746	4 764 331

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE		2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
101	Encaissements de primes recus du reseau	46 769 158	43 243 949
102	Encaissements de primes acceptations	0	0
103	Décaissements de primes sur cessions	-1 297 685	-228 744
104	Règlements de sinistres rachats & Cap.Echus siège et agences	-30 870 886	-23 746 559
105	Règlements de sinistres acceptations	0	6 440
106	Encaissements de sinistres sur cession	205 678	-12 589
107	Commissions versées aux intermédiaires	-2 983 281	-3 193 475
108	Commissions recus sur cessions	83 455	39 173
109	Commissions versées sur acceptations	0	13 355
110	Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	1 016 175	-4 796 052
111	Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
112	Variation des espèces recues des cessionnaires	0	-2 997
113	Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-52 286 316	-145 072 672
114	Encaissements liés à la cession des placements financiers	56 464 931	129 551 253
115	Produits financiers recus	16 926 285	14 857 736
116	Taxes sur les assurances versées au trésor	0	0
117	Impôts sur les bénéfices payés	-3 423 562	-2 780 043
118	Autres mouvements	1 167 809	81 087
	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	31 871 749	7 962 861
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
201	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-286 868
202	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
203	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
204	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
205	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-84 984 942	-131 500 000
206	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	56 000 000	111 500 000
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-28 984 942	-20 286 868
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
301	Encaissements suite à l'émission d'actions		
302	Dividendes et autres distributions	-2 473 218	-1 499 850
303	Encaissements provenant d'emprunts		
304	Remboursements d'emprunts		
305	Variation des ressources spéciales		
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 473 218	-1 499 850
	Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
	Variation de Trésorerie	403 589	-13 823 858
	Trésorerie de début d'exercice	1 052 078	14 875 936
	Trésorerie de fin d'exercice	1 455 667	1 052 078

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2019 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société à commencer à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %

Mobilier de bureau : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Agencements, aménagements et installations : 15 %

Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2019, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à

L'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déductions faites de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéficiaires et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
logiciels	7 534 476,172	178 515,446	7 712 991,618	4 657 076,494	3 055 915,124
autres immobilisations incorporelles	26 224,525	0,000	26 224,525	25 952,824	271,701
logiciels en cours	155 835,154	491 483,891	647 319,045		647 319,045
Total	7 716 535,851	669 999,337	8 386 535,188	4 683 029,318	3 703 505,870

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
installations, agencements et aménagements	727 080,534	18 930,422	746 010,956	534 722,145	211 288,811
matériel de transport	56 273,050	0,000	56 273,050	52 052,571	4 220,479
matériel de bureaux	28 310,669	0,000	28 310,669	27 573,205	737,464
matériel informatique	378 900,793	20 488,210	399 389,003	379 880,583	19 508,420
meublier de bureaux	38 328,495	0,000	38 328,495	37 779,435	549,060
Total	1 228 893,541	39 418,632	1 268 312,173	1 032 007,939	236 304,234

➤ A2 : Placements

Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 066 619,880		2 066 619,880	553 678,720	1 512 941,160
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 325 639,011	-0,586	1 325 638,425	313 321,193	1 012 317,232
OPCVM	0,000		0,000		0,000
SICAV	4 945 661,152	-2 666 852,543	2 278 808,609		2 278 808,609
FCP	7 697 786,597	17 979,706	7 715 766,303	25 710,600	7 690 055,703
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	79 014,000	0,000	79 014,000	79 014,000	0,000
obligations et autres titres à revenus fixes	162 682 809,400	-2 522 530,000	160 160 279,400		160 160 279,400
Dépôt à terme	20 000 000,000	14 500 000,000	34 500 000,000		34 500 000,000
autres placements	6 208 839,040	-215 667,207	5 993 171,833		5 993 171,833
Placement en Unité de Compte	0,000	54 561,474	54 561,474		54 561,474
	205 006 369,080	9 167 490,844	214 173 859,924	971 724,513	213 202 135,411

Participations et entreprises liées

1. Participations **dans** les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2019, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements **dans** les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
CLINIQUE EL AMEN BEJA	109 800,000	-109 800,000	0,000		0,000
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722,270		9 497 722,270	299 283,020	9 198 439,250
HOPITAL PRIVE EL AMEN	22 890,000	-22 880,000	10,000		10,000
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	4 500,000		4 500,000		4 500,000
Total	9 634 912,270	-132 680,000	9 502 232,270	299 283,020	9 202 949,250

3. Placements **auprès** des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
AMEN BANK	19 265 950,000	-2 233 420,000	17 032 530,000		17 032 530,000
TUNISIE LEASING	16 500 000,000	-2 000 000,000	14 500 000,000		14 500 000,000
Total	35 765 950,000	-4 233 420,000	31 532 530,000	0,000	31 532 530,000

- Certificats de dépôts à terme

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
AMEN BANK	3 500 000,000	16 000 000,000	19 500 000,000		19 500 000,000
TUNISIE LEASING	5 000 000,000		5 000 000,000		5 000 000,000
Total	8 500 000,000	16 000 000,000	24 500 000,000	0,000	24 500 000,000

➤ **A3 : Créances**

Libellé	2018			2019		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	23 840,592		23 840,592	11 320,187		11 320,187
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	6 576 713,358	381 402,282	6 195 311,076	9 786 447,314	224 890,832	9 561 556,482
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	0,000		0,000	0,000		0,000
Personnel	34 993,487	19 611,189	15 382,298	52 894,708	19 611,189	33 283,519
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 194 185,568		13 194 185,568	7 597 310,628		7 597 310,628
Débiteurs divers	41 975,042		41 975,042	73 307,530		73 307,530
Totaux	19 871 708,047	401 013,471	19 470 694,576	17 521 280,367	244 502,021	17 276 778,346

• **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 9 786 447,314 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

• **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 7 597 310,628 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2019
Retenue - Receveur des finances	4 630 171,299
Impôts sur les sociétés	2 967 139,329
Totaux	7 597 310,628

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 4 630 171,299 dinars correspondent aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2019 et antérieurs. Le solde de ce compte doit être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 4 721 440,739 dinars au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2018	2019
Caisse	14 068,729	10 146,720
Banques et chèques postaux	1 038 009,604	1 455 520,702
Effets à l'encaissement	2 361,216	2 361,216
Frais d'acquisitions reportés	642 753,372	466 510,057
intérêts courus et non échus	9 376 896,166	10 737 738,277
Différences sur prix de remboursement	2 236 979,869	2 889 034,951
Charges constatées d'avance	299 779,679	281 633,702
Autres	193 152,109	194 054,560
Totaux	13 804 000,744	16 037 000,185

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 730,599 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier. Durant l'exercice 2018 on a prélevé un montant de 1 400 000,000 TND au titre de l'exercice 2017.

Au 31/12/2019 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial s'élève à 13 730,599 dinars.

NB : Au 31/12/2019, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Libellé	Solde au 31/12/2017	Réaffectation régime fiscal spécial	Affectation bénéfice 2018	Dividendes	Réserves pour toutes éventualités	Bénéfice 2019	Solde au 31/12/2018
Capital social	15 000 000,000						15 000 000,000
Réserve légale	928 206,614		238 216,534				1 166 423,148
Primes d'émission	50 000,000						50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521						568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	7 165 354,278		2 051 114,136		855 800,000		10 072 268,414
Réserve spéciale d'investissement	2 230 115,324				-855 800,000		1 374 315,324
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	1 413 730,599	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	13 730,599
Réserve pour toutes éventualités	13 730,599						13 730,599
Résultat	4 764 330,670		-2 289 330,670	-2 475 000,000		6 580 745,859	6 580 745,859
Total	32 119 925,006	0,000	0,000	-2 475 000,000	0,000	6 580 745,859	34 825 670,865

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2019, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
--------------	--------	----	---------	---

COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%

TOTAL	150 000		15 000 000	100,00%
--------------	----------------	--	-------------------	----------------

➤ **P2 : Autres dettes**

Libellé	2018	2019
---------	------	------

Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0,000	0,000
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	380 741,432	209 183,758
Personnel	16 418,049	17 348,288
Etat, impôts et taxes retenues à la source	4 129 248,399	4 721 440,739
Etat, organismes sociaux	185 360,697	201 875,092
Etat, autres impôts et taxes	416 283,750	259 923,581
Créditeurs divers	634 041,522	1 215 156,053

Totaux	5 762 093,849	6 624 927,511
---------------	----------------------	----------------------

- La rubrique « dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2019 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentées à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 4 721 440,739 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2019
---------	------

Retenue - IRPP	52 654,481
Retenue CGC - Agent	1 637,694
Retenue - Marchés	55 260,817
Retenue - Régime réel	78 492,064
Retenue - Régime général	4 445 386,283
Retenue - Jetons de présence	78 729,375
Retenue - Contribution Sociale Solidaire	1 984,858
Retenue - Dividendes	7 295,167

Totaux	4 721 440,739
---------------	----------------------

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 4 721 440,739 dinars, correspond aux retenues effectuées sur les paiements de 2019 et antérieurs au titre des salaires, marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 4 630 171,299 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P3 : Autres passifs**

Libellé	2018	2019
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 006 237,871	1 098 855,474
Charges à payer	960 216,431	1 321 101,187
Produits constatés d'avance	233 373,624	133 849,682
Totaux	2 199 827,926	2 553 806,343

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des charges et des produits des placements**

Libellé	2018	2019
revenus des participations	5 527 366,098	3 951 808,320
revenus des autres placements	10 663 605,696	15 171 656,714
autres revenus financiers	2 280 539,732	482 211,713
Total produits des placements	18 471 511,526	19 605 676,747
frais externes	23 070,004	7 083,826
autres frais	716 425,458	840 590,323
Total charges des placements	739 495,462	847 674,149

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2019 comportent 668 820,989 dinars de dividendes.

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Libellé	2018	2019
salaires	2 426 961,639	3 166 653,185
charges sociales	506 529,826	566 196,767
autres	321 337,599	333 282,115
Total	3 254 829,064	4 066 132,067

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2019 à 3 047 383,360 dinars, contre 3 321 998,339 dinars au 31/12/2018.

➤ **Impôts sur le résultat**

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE) 8 368 331,219

I- REINTEGRATIONS	
- Provisions non déductibles	
+ Dotations aux provisions actions non cotées	0,000
+ Dotations aux provisions des SICAV	5 799,000
- Provisions déductibles :	
+ Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés)	0,000
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées	545 089,136
- Moins values des SICAV (à hauteur des dividendes)	21 327,174
- Autres réintégrations	231 005,435
TOTAL REINTEGRATIONS	803 220,745
II- DEDUCTIONS	
- Reprise sur provisions réintégréées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	252 813,594
- Reprise provisions des SICAV	
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	8 918 738,370
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	
+Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	545 089,136
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	8 373 649,234
III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	
- Dividendes et assimilés. (2)	668 820,989
- Plus value de cession d'actions acquises après le 01 janvier 2011 est cédées l'année suivant celle de leur acquisition	0,134
- Plus value non réalisé sur ajustement de valeur de palcement en UC	655,642
IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	7 704 172,469
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	3 000 000,000
- Résultat imposable (code B/P)	4 704 172,469
IMPOT SUR LES BENEFICES	1 646 460,200
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	141 125,160
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 580 745,859

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2018	31/12/2019
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745,000	120 745,000
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745,000	120 745,000

V. Notes sur les événements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 Mars 2020. Compte tenu des mesures de confinement total prise par le gouvernement Tunisien, et en application de la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, nous attirons l'attention des utilisateurs des états financiers, que la société Assurances HAYETT a constitué une provision pour égalisation pour un montant de 416 651 dinars afin de tenir compte l'impact de la crise liée au COVID-19.

Toutefois, il est à signaler que la propagation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie risque d'avoir des répercussions plus importantes.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

1- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 315 691 203 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 6 580 746 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 7 101 798 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers V. « Evénements postérieurs à la clôture », pour faire face aux risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, la société Assurances HAYETT a constitué une provision pour égalisation pour un montant de 416 651 dinars afin de tenir compte l'impact de la crise liée au COVID-19.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie

significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2020

Mounir GRAJA
Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Imm. L'Emeraude de Tunis Appt A1.2
Montplaisir 1073 Tunis
Tél: 71 902.100 - Fax: 71 950.675

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2019 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2019 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 12 358 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 28 536 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 7 785 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2019 se sont élevées à 149 236 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en

charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2019 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 69 646 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur Général		Membres du conseil d'administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à Court Terme	0	0	47 000	47 000
Total	0	0	47 000	47 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 mars 2020

Mounir GRAJA
Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Imm. L'Emeraude 013 Tunis
Tél: 71 902.100 - Fax: 71-950.675

